

Avis de grand froid sur le campement rue du Maine

La situation des familles roumaines et des Roms installés rue du Maine reste précaire. Malgré l'arrivée de l'hiver, les occupants et leurs enfants s'organisent, espérant un futur logement.



Au camp, le plus jeune enfant, Adrian, a quatre mois. Il partage le quotidien des familles roms du Kosovo et de Roumanie, installées depuis six mois, rue du Maine, dans le quartier Saint-Serge.



Reportage

Sur le terrain qui fait face à la rangée de caravanes, une jeune fille passe méticuleusement le balai. À quelques mètres de là, plusieurs écolières dont les parents sont originaires du Kosovo ou de Roumanie s'amuse, sous l'œil de Ganimete, mère de famille. « L'école des enfants, ça va. Le logement, moins. »

Ici, au 22, rue du Maine, le campement des familles réunit désormais 16 adultes et 21 enfants. La vie tente d'y suivre son cours. Malgré le vent qui s'infiltré, de plus en plus froid, les rumeurs d'une expulsion qui circulent, et l'espoir de s'en sortir qui s'effrite.

« Il faut savoir se débrouiller pour vivre là », explique Mustafa Bajrusi, 37 ans. On est une population que beaucoup de monde suspecte. Arrivé en 2006 à Angers, celui qui aide à traduire le roumain ou d'autres dialectes en français enchaîne les contrats dans des usines d'agroali-

mentaire, amène ses amis roumains travailler dans les vignes aux alentours. « Trois ont déjà des contrats signés », assure-t-il fièrement.

Menace d'expulsion

Désormais, les caravanes remplacent les tentes des premiers jours. En juillet, à la suite de l'évacuation de plusieurs squats, ils étaient environ 70 à s'être réfugiés là, à quelques pas des préfabriqués d'associations caritatives dont ils partagent les commodités.

« Il faut comprendre que la violence, c'est eux qui la subissent », lâche Djamel Blanchard, du collectif Pas sans nous. Grâce à l'aide apportée, entre autres, par l'association issue des quartiers populaires, le matériel, couvertures en tête, a permis dans un premier temps de subvenir aux besoins de chacun.

Mais, le terrain appartenant à la municipalité, la menace d'une nouvelle expulsion n'a guère tardé. Le 5 octobre, le juge des référés du tri-

bunal de grande instance d'Angers tranchait. Même si les « installations éminemment précaires » et les « conditions d'hygiène indignes » étaient mises en avant par le juge, celui-ci considérait qu'il n'y avait pas lieu de « subordonner la mesure d'expulsion à une offre préalable de logement ou d'hébergement ».

Contactée sur le sujet, la Ville n'a pas souhaité s'exprimer. « Elle ne s'est pas préoccupée de leur sort. On ne constate aucune action, fulmine Djamel. Franchement, il est où l'appel d'air invoqué par la mairie ? »

Un camp consolidé

Sur place, la menace de devoir quitter les lieux inquiète cette mère de famille âgée de 36 ans. Née à Bucarest, elle traîne depuis longtemps son existence, « fatiguée d'avoir à justifier de tout, toujours. »

Pour certains, la loi Dalo, qui permet aux personnes mal logées, passé un certain délai, de faire va-

loir leur droit à un logement décent, laisse entrevoir une lueur d'espoir.

Depuis l'été, de nombreuses personnes sont venues soutenir les familles. Parfois, de manière maladroite (« offrir des bonbons aux enfants, ce n'est pas forcément les aider »), mais toujours spontanée. « Les familles roms veillent à nettoyer les parties communes de nos préfabriqués, grâce à des tours de ménage, insiste Anita, du mouvement ATD quart-monde. Aujourd'hui, il y a une vraie consolidation du camp. Pour eux, le logement, c'est vital. »

À 63 ans, Nicolich le sait. Il ne retournera jamais à Mitrovica. « Ça fait quinze ans que je suis en France. Là-bas, au Kosovo, j'ai tout perdu. » Avec sa femme, il partage ses nuits dans sa caravane, quartier Saint-Serge. « Bien sûr qu'on aimerait mieux. Un petit appartement chauffé, enfin. »

Benoît ROBERT.

Expulsion ou délai : les juges s'opposent

Ils risquent l'expulsion rue du Maine mais devraient passer l'hiver tranquilles, rue de la Romanerie. Les squats de fortune des Roumains et Kosovars d'Angers et de Saint-Barthélemy ne subiront pas le même sort.

Dans les deux cas, la ville d'Angers ou la communauté urbaine Angers Loire métropole ont fait valoir leurs titres de propriété pour demander à la justice de faire libérer les deux espaces. Le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance n'ont pas répondu de la même manière.

Pour le campement angevin, le juge des référés a ordonné, le 20 octobre, l'expulsion des familles qui ont posé tentes et caravanes après avoir été éloignées de l'ancienne caserne du Chêne-Vert. Le président Xavier Pavageau décrit « une situation dangereuse sur le plan de la sécurité des personnes comme sur le plan sanitaire », « les conditions de vie [des] familles et, notamment, [des] très jeunes enfants présents sur le campement extrêmement précaires ». Il pointe « des raccordements électriques sauvages » et des conditions

d'hygiène « indignes ».

Le magistrat, conforté par une décision du juge de l'exécution, estime qu'« il n'y a pas lieu de subordonner la mesure d'expulsion à une offre préalable de logement ou d'hébergement ». Le juge de l'exécution parie sur une offre de relogement rapide.

À Saint-Barthélemy, les habitants de la Romanerie devront également partir. Mais pas tout de suite. « Il y a lieu de considérer que l'immeuble est occupé en partie par des familles et qu'il n'est pas démontré que l'occupation de cet immeuble présenterait un risque immédiat en l'état, soutient la présidente Géraldine Bercovici, alors que l'expulsion sans délai et pendant la trêve hivernale, de surcroît, rendrait la situation des défendeurs très précaire. »

Les familles bénéficient d'un délai de deux mois et de la trêve hivernale. Après cette saison, elles seront sous le coup d'une opération de police. Mais pas question de les jeter à la rue dans le froid.

Josué JEAN-BART.



Les habitants de la rue de la Romanerie pourront rester pendant la trêve hivernale.



Rédaction : 5 bis, rue Thiers
Tél. 02 41 25 62 00 ; fax : 02 41 25 62 49
Courriel : redaction.angers@ouest-france.fr
Relations abonnés : tél. 02 99 32 66 66

Ouest-France
Mardi 28 novembre 2017